



SYNDICAT AUTONOME BELGE DES PRATICIENS DE L'ART INFIRMIER • ASBL.  
BELGISCHE AUTONOME VAKBOND VAN DE BEOEFENAARS VAN DE VERPLEEGKUNDE • VZW.  
BELGISCHE AUTONOME GEWERKSCHAFT DER FACHKRÄFTE FÜR KRANKENPFLEGE • VoG



## **Plan quinquennal d'attractivité d'UNION4U pour les praticiens de l'art infirmier ... à l'horizon 2030**

« Le futur des soins de santé doit se conjuguer avec nous, les infirmiers et aides-soignants ! »

**Soit 5 axes prioritaires du Plan quinquennal d'attractivité d'Union4U**

- 1. Pour accroître l'attractivité et (re)donner du sens à la profession.**
- 2. Pour reconnaître la pénibilité du métier et mettre du bien-être au travail.**
- 3. Pour un financement réfléchi et innovant des soins infirmiers.**
- 4. Pour lutter contre l'agressivité et la violence envers les professionnels de la santé.**
- 5. Pour une reconnaissance effective de la profession infirmière et sa représentativité.**

**Préambule**

Union4U, le Syndicat autonome belge des praticiens de l'art infirmier, est une asbl reconnue avec un numéro d'entreprise qui a pour mission de défendre les infirmiers et aides-soignants et notamment de protéger leurs acquis sociaux, d'améliorer leurs conditions de travail, de représenter ces travailleurs de la santé au niveau de toutes les instances de décisions et de promouvoir la formation et l'expertise de l'Art de soigner. Union4U est attaché à garantir tant une sécurité et une qualité des soins apportés à la population que le bien-être au travail des infirmiers et aides-soignants.

Ce Plan quinquennal d'attractivité des infirmiers et aides-soignants à l'horizon 2030, issu d'une réflexion approfondie des professionnels du soin concernés, impose un changement - urgent - de paradigme politique, économique et social en matière de santé et des affaires sociales en Belgique.

En effet, pour obtenir un système de santé attractif, compétitif et gagnant en Belgique, il faut que la santé ne soit plus considérée comme un coût mais comme un investissement, garant d'un mieux-être sociétal, économique et d'un bien-être professionnel.

« Liberté, Solidarité, Responsabilité et Créativité » guident le Syndicat autonome Union4U.

## 1. Pour accroître l'attractivité et (re)donner du sens à la profession

- Adapter l'organisation des soins aux défis et enjeux actuels en matière de santé.
- Retenir et fidéliser, tout au long de la carrière, le personnel de soins dans tous les secteurs des soins de santé par une approche progressiste, respectueuse et humaine.
- La gestion managériale et l'organisation des soins doit être adaptée aux réalités d'un monde en mouvement et s'adapter aux contraintes réelles du terrain, en tenant compte des conséquences du vieillissement des prestataires et de la population.
- Considérer le financement des soins infirmiers tel un investissement et non un coût et ce, dans tous les secteurs de soins de santé sur base d'un modèle d'économie de la santé.
- Soutenir, avec des moyens innovants, le recrutement des jeunes vers les divers métiers de la santé, par des campagnes initiées par les Pouvoirs publics qui valorisent ces métiers.
- Favoriser, par une prise en charge appropriée, des aides concrètes, voire des incitants financiers, le retour dans la profession des dizaines de milliers d'infirmiers et d'aides-soignants ayant quitté la profession.
- Appliquer les mesures adéquates en tenant compte des recherches scientifiques et des recommandations émises par des centres d'expertises et de références en matière de santé (evidence base medicine, evidence base nursing, KCE, ...).
- Garantir le bien précieux qu'est la santé, tant physique, psychique qu'émotionnelle des personnels de soins de santé et qui doit, de facto, échapper aux lois inadaptées du marché économique.
- Convertir les primes et autres avantages en salaire pérenne en vue de garantir un calcul de pension digne en regard aux exigences et compétences requises durant toute la carrière professionnelle.
- Soutenir partout le concept innovant d'équipe structurée intégrée afin de renforcer la collaboration pluridisciplinaire permettant à chaque professionnel de donner du sens à son métier ; cette collaboration se traduisant par une complémentarité et non par la substitution.

## 2 Pour reconnaître la pénibilité du métier et mettre du bien-être au travail

### RECONNAÎTRE LA PENIBILITE DU METIER :

- Remettre les praticiens de l'art infirmier au chevet du patient, raison principale de leur engagement professionnel et du sens premier du soin.
- Adapter légalement la pension des praticiens de l'art infirmier aux critères de pénibilité tant physiques, psychologiques, émotionnels qu'administratifs.
- Limiter la charge administrative des infirmières au profit d'un personnel spécifique adéquat bien formé (agent administratif, ...).
- Reconnaissance effective et revalorisation salariale concrète à la hauteur des compétences, des spécialisations exigées et des formations continues et complémentaires requises en fonction du lieu de pratique.
- Renforcer les initiatives publiques en faveur de projets facilitateurs de mobilité réfléchie et de reconversion de personnel d'autres secteurs vers les secteurs des soins de santé, mais pas à n'importe quel prix !

### BIEN-ETRE AU TRAVAIL :

- Actualiser les normes d'encadrement désuètes selon les critères internationaux par un financement responsable et cohérent mais aussi adapté aux besoins du terrain.
- Diminuer la charge psychosociale et l'épuisement émotionnel afin de donner du sens au travail.
- Assurer le bien-être au travail tant pour les étudiants en formation que pour les professionnels des soins ; pour ce faire, il est primordial de créer un environnement de travail, de soutien pédagogique et de formation adapté et financé.
- Renforcer par une formation appropriée et soutenir financièrement les innovations technologiques et de soins complexes par l'octroi d'un matériel performant en tout lieu mis à disposition du personnel infirmier.
- Renforcer, à tous les niveaux, la flexibilité du travail d'infirmier et d'aide-soignant en tenant compte des événements de la vie, des contraintes socio-familiales en cours de carrière en vue de garantir un réel équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

### 3 Pour un financement réfléchi et innovant des soins infirmiers

- Arrêter de brader, de détricoter et de bricoler avec les soins infirmiers ; n'accorder l'exécution d'actes infirmiers qu'au personnel infirmier et aide-soignant qualifiés en regard à leurs compétences acquises.
- Soutenir et financer les passerelles applicables à chaque échelon de l'échelle de soins sur base des six niveaux de formation définis dans la réforme fédérale structurelle de l'art infirmier.
- Application effective des différenciations de fonction, selon les catégorisations définies chronologiquement de l'échelle de soins (aide-soignant, assistant en soins infirmiers, Infirmier responsable de soins généraux, infirmier spécialisé, Infirmier de pratique avancée, Infirmier chercheur-clinicien).
- La coordination des soins infirmiers doit être, en toute circonstance, sous la responsabilité exclusive d'une Infirmière et non d'un médecin.
- Revaloriser dans chaque secteur des soins de santé, les formations initiales et continues, pour tous les praticiens de l'art infirmier, en adaptant les barèmes liés aux fonctions IF-IC des infirmières salariées en regard du niveau de formation exigé, du diplôme de base, et des titres et qualifications particuliers requis.
- Soutenir et financer tant les établissements de formation agréés que les professionnels des soins en regard à l'application de la loi qualité relatives aux formations complémentaires et continues imposées.
- Reconnaître et valoriser l'expérience professionnelle acquise (Validation des acquis - VA - et Valorisation des acquis de l'expérience - VAE) en assouplissant les exigences requises, notamment pour faciliter l'obtention d'équivalences des diplômes étrangers mais aussi la reprise d'études.
- Formation continue obligatoire et financée des enseignants en soins infirmiers, sur base de l'application de la loi qualité, afin qu'ils puissent dispenser un enseignement évolutif, actualisé et en phase avec la réalité du terrain.
- En regard à la nouvelle échelle de soins et à une organisation des soins innovante, il est impératif de revoir fondamentalement le mode de financement des prestataires de l'art Infirmier et globalement des soins Infirmiers ; pour ce faire, il est nécessaire :
  - de renforcer concrètement l'autonomie professionnelle des infirmiers à l'instar de l'expérience de nombreux pays dans le monde dont la prescription infirmière est reconnue et garante de qualité et de sécurité ;

- de renforcer la réflexivité, les compétences acquises ainsi que la formation complémentaire exigée pour la reconnaissance et le financement du diagnostic infirmier, et plus spécifiquement la consultation et la prescription infirmière pour nombre de soins infirmiers, pour des médicaments et des dispositifs médicaux ;
- de garantir pour chaque prestataire infirmier concerné une formation spécifique à la prescription infirmière ;
- d'octroyer pour chaque prestataire infirmier, en complément du visa, un numéro INAMI permettant à tout infirmier de tarifier des prestations de soins infirmiers;
- de tarifier les soins infirmiers effectués, pour tout infirmier, qu'il soit sous statut de pratique indépendante et autonome ou qu'il soit sous statut salarié, et ce dans tous les milieux de pratique en l'adaptant aux spécificités de chacun des domaines ; cela impose un changement complet de paradigme des soins de santé ...

#### **4 Pour lutter contre l'agressivité et la violence envers les professionnels de la santé**

- Dénoncer, enregistrer et sanctionner toute violence physique, psychique ou verbale, ou agressivité à l'encontre des professionnels de soins, et plus spécifiquement à l'encontre des infirmiers et aides-soignants, fréquemment en première ligne.
- Garantir, d'une part, un soutien en toute circonstance en cas de maltraitance à l'égard des patients ainsi que des soignants et, d'autre part, disposer de moyens financiers adéquats et un encadrement en personnel compétent.
- Assurer la sécurité des patients et des soignants, notamment par des alarmes personnelles, dans les institutions de soins, y compris dans les structures résidentielles ou les soins à domicile, par des agents de sécurité présents en nombre, mobilisables et formés à la spécificité du secteur et, au besoin, solliciter les forces de l'ordre.
- Enregistrement systématique sur une plate-forme fédérale spécifique avec suivi au niveau des instances compétentes de toute plainte pour violence ou agression à l'égard d'un professionnel de soins, en ce qui concerne :
  - l'information sur les agressions ;
  - le signalement ;
  - le suivi ;
  - la recherche scientifique ;

## 5 Pour une reconnaissance effective de la profession infirmière et sa représentativité

- Reconnaissance sociale et représentativité effective en tant que syndicat autonome belge des infirmiers et aides-soignants (Union4U) dans tous les organes officiels fédéraux et des entités fédérées en matière des conditions de travail, de santé publique et des affaires sociales.
- Soutenir toute démarche en faveur de candidats infirmiers et aides-soignants, issus d'Union4U, aux élections sociales en milieu institutionnel ; les praticiens de l'art infirmier ont besoin d'une représentation institutionnelle spécifique.
- Reconnaissance et représentativité infirmière en commission des soins infirmiers à domicile de l'INAMI proportionnelle à l'activité réelle vérifiée des structures salariées et de l'activité indépendante infirmière.
- Création d'un Ordre infirmier indépendant en soutien aux organes fédéraux de contrôle, de droit du patient et d'éthique.
- Création et mise en place de Conseils infirmiers dans tous les hôpitaux validés par l'Ordre infirmier à l'instar de l'Ordre des médecins.
- La représentation des praticiens de l'art infirmier dans les organes officiels d'avis de la santé publique doit être composée majoritairement d'infirmiers.

### Pour tout contact :

[www.union4u.be](http://www.union4u.be) – [secretariat@union4u.be](mailto:secretariat@union4u.be)

Thierry Lothaire,  
Président  
[thierry.lothaire@union4u.be](mailto:thierry.lothaire@union4u.be)  
0478 54 86 83

#### Porte-parole francophone :

Gaëtan **Mestag** : 0476 80 74 74 - [gaetan.mestag@union4u.be](mailto:gaetan.mestag@union4u.be)

#### Porte-parole néerlandophone :

Geert **Berden** : 0495 69 10 40 - [geert.berden@union4u.be](mailto:geert.berden@union4u.be)

**Editeur responsable : Thierry Lothaire**

